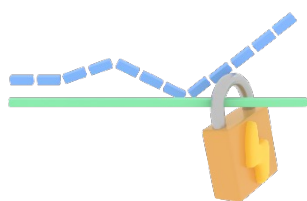




L'OFFRE SOIR ET WEEK-END

OFFRE **ADAPTÉE** À CEUX QUI CONSOMMENT PLUTÔT
LE **SOIR ET PENDANT LE WEEKEND !**



**PRIX FIXE JUSQU'AU
31/12/2024**



**ÉLECTRICITÉ
100 % verte
à 2€ TTC/mois**



OFFRE SPÉCIALE LINKY

OFFRE SOIR ET WEEK-END

Prix applicables au 1er Février 2024 pour les clients particuliers

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€ / mois)		kWh Heures Pleines Semaine (cts d'€)		kWh Heures Creuses Semaine (cts d'€)		kWh Heures Weekend (cts d'€)	
	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)
3	8,27	10,11						
4	10,27	12,46						
5	10,58	13,02						
6	11,07	13,78						
7	13,07	16,13						
8	13,39	16,69						
9	13,92	17,49						
10	15,82	19,73						
11	16,15	20,31						
12	16,68	21,12						
13	18,47	23,24						
14	18,77	23,78						
15	19,29	24,57						
16	21,08	26,70						
17	21,37	27,24						
18	21,87	28,00						
19	23,75	30,22						
20	24,86	31,63	20,64	27,29	12,39	17,38	12,39	17,38
21	25,78	32,83						
22	26,42	33,75						
23	26,79	34,37						
24	27,34	35,19						
25	29,26	37,45						
26	30,17	38,65						
27	30,93	39,68						
28	31,45	40,47						
29	31,74	41,01						
30	32,22	41,75						
31	33,53	43,37						
32	34,65	44,78						
33	35,57	46,00						
34	36,21	46,91						
35	36,56	47,51						
36	37,15	48,37						

Option électricité verte. 2€ TTC par mois.

(1) Les prix TTC comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement et la CTA et 20% sur le prix du kWh et sur les autres taxes et contributions), la Contribution au Service Public de l'Électricité (2,10c€/kWh) et la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Le prix TTC est fourni à titre indicatif.

Contactez-nous au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE

Application d'une évolution réglementaire dès son entrée en vigueur.

Option électricité verte : 2€ TTC par mois : Énergie renouvelable certifiée par les Garanties d'Origines.

Client Particulier – Puissance \leq 36 kVa

Prix applicables au 1er février 2024 pour les clients particuliers

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

PRIX FIXE

Nos prix sont sans surprises : le montant affiché correspond au montant que vous payerez. Pour cela, les prix incluent la Part Fourniture, la Part Acheminement (transport et distribution), la Part Obligation et les impôts, taxes et contributions diverses.

Part fixe du prix :

- **Part Fourniture** : c'est l'énergie. Celle-ci est fixe pendant toute la durée du contrat.
- **Part Obligation** : c'est ce que la réglementation impose. On y retrouve :
 - Les Certificats d'Economie d'Energie (ou CEE) : c'est un mécanisme qui contraint les fournisseurs d'énergie et indirectement les consommateurs à réaliser des économies d'énergie (article L221-1 du code de l'énergie). Pour cela, Ohm Energie achète sur un marché spécialisé des Certificats d'Economie d'Energie. Son montant est fixe pour toute la durée du contrat.
 - Les Garanties d'Origine (ou GO) : c'est ce qui certifie que l'équivalent de votre consommation a été produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Ce montant est fixe pour toute la durée du contrat. Quelques explications [ici](#).
- **Part Acheminement** : c'est le prix à payer pour que l'électricité arrive jusque chez vous. On parle du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité). Il est revalorisé tous les ans et le montant est décidé par les pouvoirs publics. Il est identique quel que soit le fournisseur. La part acheminement est fixée pendant toute la durée du contrat : toute variation qui serait décidée par les pouvoirs publics sera absorbée par Ohm Energie et ainsi le prix hors toute taxe payée par le Client est fixe pendant la période du Contrat.

Part variable du prix soumise à la réglementation :

- **Impôt, taxes et contributions** : ce sont les montants reversés à l'état tels que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) et la Taxe Intérieure de Consommation Finales d'Electricité (TICFE). Les évolutions futures seront répercutées sur le prix (à la hausse comme à la baisse).
- Prix de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Son évolution éventuelle sera répercutée sur le prix.

En plus de la part énergie qui s'applique sur la consommation, un abonnement s'ajoute. Celui-ci est fixe pour toute la durée du contrat (hors évolutions des impôts, taxes et contributions qui seront répercutées à la hausse comme à la baisse).

RENOUVELLEMENT

A échéance, le contrat est renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de durée d'un(1) an. Lors du renouvellement, Ohm Energie transmettra de nouvelles conditions tarifaires 1 mois avant l'échéance du contrat. Le client disposera d'un délai de 15 jours pour accepter ou refuser ces nouvelles conditions. En cas de refus, le contrat sera résilié de plein droit à échéance. Chacune des parties peut demander la non-reconduction du Contrat à son échéance, moyennant un préavis de 2 mois avant la date d'échéance du Contrat.

SERVICE CLIENT 7 J/7

Le Service Client est joignable par téléphone au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) ou via son espace client. Disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00, le samedi de 9h00 à 14h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

Offre Soir & Week-end Électricité

Fiche descriptive

Offre réservée aux particuliers

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Ohm Énergie : les CGV, les CPV et la grille tarifaire.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au Tarif Réglementé. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

Caractéristiques de l'offre et options incluses

(article 4 des CGV)

- **Offre à prix de fixe** incluant le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau
- **Offre avec un prix HT fixe** jusqu'au 31/12/2024
- **Offre sans engagement**
- Services inclus :
 - Espace Client : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s)
 - Ohmy, assistant énergétique personnel : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie

Prix de l'offre

(article 11 des CGV)

- Le prix de l'abonnement HT est égal à l'abonnement Option Heures Creuses du tarif réglementé de vente d'électricité en vigueur au moment de la consommation.
- Pendant les Heures Creuses en semaine et toutes les heures du samedi 00 h 00 au dimanche 23 h 59 (week-end), le prix du kWh HT de l'électricité est indexée à - 40 % par rapport au prix du kWh HT des Heures Pleines.
- Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire, disponible sur le site www.ohm-energie.com
- Taux de TVA de 5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur la consommation

Durée du contrat

(article 10 des CGV)

- Contrat à durée déterminé à compter de la prise d'effet jusqu'au 31/12/2024.; par tacite reconduction pour une durée d'un (1) an.
- La résiliation est possible à tout moment et sans frais
- La prise d'effet du contrat a lieu à la date demandée par le Client sous réserve d'acceptation du dossier par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

<p>Prestations techniques effectuées par le Gestionnaire de réseau de distribution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les prestations sont facturées de manière transparente par Ohm Énergie et reversées au Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. La liste des prestations et les tarifs en vigueur sont consultables dans le catalogue des prestations proposées par Enedis disponible sur le site www.enedis.fr
<p>Facturation et modalités de paiement (articles 13 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. Pour les clients équipés d'un compteur Linky, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle. • Support facture : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier, par défaut sous format électronique, ou par papier à la demande du client • Délai de paiement : 15 jours calendaires après émission de la facture. • Mode de paiement : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque ou carte bancaire sur internet. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone. • Incidence de paiement : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse. • En cas d'impayé et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité prévues par la loi.
<p>Conditions de révision des prix (article 11.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les prix seront révisés à chaque échéance du contrat. Le client en sera informé au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur du nouveau Contrat. Le client pourra refuser ces nouveaux prix moyennant un préavis de quinze (15) jours ce qui entraînera la résiliation du contrat à échéance et la fin de la fourniture. • Le prix de l'abonnement est fixe pendant la durée du contrat. • En cas de modification des taxes, impôts ou contributions appliqués au contrat ou en cas d'évolution de leur taux, ces changements seront appliqués dès l'entrée en vigueur de la décision réglementaire
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client (article 16.1 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le client peut résilier par téléphone, par internet ou par courrier. • En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. Aucun frais de résiliation.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (article 16.2 des CGV)	<ul style="list-style-type: none">• En cas de manquement du Client à ses obligations, et sans préjudice des autres sanctions prévues au Contrat pour de tels manquements, Ohm énergie mettra en demeure, le Client de régulariser cette situation. À défaut de régularisation dans un délai de 20 jours calendaires, Ohm Énergie pourra résilier de plein droit le Contrat.
Service clients et réclamations	<ul style="list-style-type: none">• Téléphone : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)• Courriel : service-client@ohm-energie.com• Courrier : Service Client Ohm énergie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris